

**COMMUNE DE BENQUET****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL****DELIBERATION N°20B_2025**

Date de convocation : 12/06/2025

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 19
Présents : 13
Absents : 6

**Nombre de suffrages
exprimés**

Pour : 18
Contre : 0
Abstentions : 0

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit juin à 19 heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de BENQUET, dûment convoqués, se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre MALLET

Présents : BICHAUD Emmanuel, CANDAU Jean-Marc, CLAVE Moïse, COMPAGNET Joëlle, DUPRAT Sandra, FLORENS Marc, HERMAN Eliane, KUBLER Danielle, LE BIGOT Christophe, LAMOTHE Marie-Christine, MALLET Pierre, SONNEVILLE Jean-Luc, VLAMINCK Alexia

Absents excusés : GERVAIS Magalie (pouvoir donné à SONNEVILLE J.L.), JOUANY Dorothee (pouvoir donné à COMPAGNET Joëlle), LABARBE Julie (pouvoir donné à KUBLER Danielle), LUCBERNET Julien (pouvoir donné à DUPRAT Sandra), MASSAROTTO Philippe (pouvoir donné à BICHAUD Emmanuel), PRINCE J.F. (pouvoir donné à FLORENS Marc)

Secrétaire de séance : DUPRAT Sandra

Objet : Création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité

Monsieur le Maire demande à Mme VLAMINCK Alexia de sortir. Elle ne prendra donc pas part au vote.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée délibérante qu'il est nécessaire de prévoir la création d'un emploi non permanent à temps non complet d'adjoint technique, catégorie hiérarchique C en raison d'un accroissement temporaire d'activité dans le service des espaces verts pour la période du 1/07/2025 au 25/07/2025,

L'assemblée délibérante,

VU l'ordonnance n° 2021-1574 du 24 novembre 2021 portant partie législative du code général de la fonction publique,

VU le code général de la fonction publique, notamment l'article L.332-23 1°,

VU le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels la fonction publique territoriale,

Après en avoir délibéré, DECIDE :

- de créer un emploi non permanent à temps non complet à raison de 20h/semaine d'adjoint technique, emploi de catégorie hiérarchique C pour la période du 1/07/2025 au 25/07/2025 pour faire face à l'accroissement temporaire d'activité dans le service : espaces verts
- que l'agent recruté sera chargé d'assurer les fonctions d'agent d'entretien des espaces verts de la commune,



- que l'agent recruté sera rémunéré sur la base de l'indice brut 367 correspondant au 1^{er} échelon de l'échelonnement indiciaire du grade d'adjoint technique, emploi de catégorie hiérarchique C,
- que le recrutement de l'agent se fera par contrat de travail de droit public conformément à **l'article L.332-23 2°** du code général de la fonction publique, pour une **durée maximale de 12 mois sur une période consécutive de 18 mois**,
- que les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent nommé et aux charges sociales s'y rapportant seront inscrits au budget, aux chapitres et articles prévus à cet effet,
- que Monsieur le Maire est chargé de procéder aux formalités de recrutement.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus
Pour extrait conforme,
Le Maire, Pierre MALLET



Le secrétaire de séance,